

**Centre International pour le Renforcement des Capacités de
Développement**

INSTITUT GENRE

**FORMULATION DE LA STRATEGIE POUR
L'EQUITE ET L'EGALITE DE GENRE**

2015 -2025

CAHIER DE MISSION

FEVRIER 2015

**Central Park Bureau N° 3014, Avenue MalickSy x Autoroute
Tél fixe : (221) 33 821 84 24 / (221) 77 742 97 67 et 70 886 63 01
www.institutgenre.org
BP : 21 360 Dakar Ponty / Dakar – Sénégal**

Equipe de Mission

**Mme Astou Diop-Diagne et M. Socésène
Experts en Planification, Genre et Développement**

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
I. CADRE ET CONTENU DE LA MISSION	4
1.1. Contexte de la mission	4
1.2. Objectifs de la mission	5
a.Objectif général	5
b.Objectifs spécifiques	5
1.3. Résultats attendus de la mission.....	5
1.4. Produits attendus.....	6
II. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL ET OPERATOIRE.....	6
2.1. Dispositif organisationnel.....	6
2.2. Dispositif opératoire.....	7
III. Méthodologie d'exécution de la mission	8
3.1.Diagnostic de la situation de l'égalité des femmes et des hommes en référence au PSE	8
3.2.Analyse des enjeux et défis pour l'égalité des hommes et des femmes dans le PSE	9
3.3.Proposition de mesures et actions prioritaires en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le PSE	10
3.4.Elaboration du plan d'action genre 2015-2020 et des indicateurs de résultats	10
3.5.Supports d'analyse.....	10
S1. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS PHARES DU PSE	11
S2. CADRE D'ANALYSE GENRE DES 17 REFORMES PHARES.....	15
S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter).....	17
S4.CADRE INDICATIF D'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU GENRE AU PSE	24
IV. STRUCTURE DES TRAVAUX ET PRODUITS DE LA MISSION.....	25
V. DUREE DU PROCESSUS ET CALENDRIER DES TRAVAUX	26
VI. TERMES DE REFERENCE	29
6.1 TERMES DE REFERENCE DES GROUPES THEMATIQUES.....	30
6.2 TERMES DE REFERENCE DES EXPERTS THEMATIQUES.....	31
6.3 TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX REGIONAUX	37
VII. ANNEXES.....	39
7.1 GLOSSAIRE : QUELQUES CONCEPTS CLES LIES AU GENRE.....	40
7.2. DOCUMENTS DE REFERENCE.....	40
7.3. LISTE DES MEMBRES DES GROUPES THEMATIQUES	41

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	: Agence Canadienne de Coopération pour le Développement
CCDG	: Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
CCIEF	: Cadre de Coordination des Interventions pour l'Education des Filles
CEDAW	: Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CEDEAO	: Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CLVF	: Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CONGAD	: Consortium des Organisations Non Gouvernementales
CRD	: Comité Régional de Développement
CSS	: Caisse de Sécurité Sociale
DPES	: Document de Politique Economique et Social
DSRP	: Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS-MICS	: Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
EE/S	: Egalité et équité entre les sexes
FAWE	: Forum des Educatrices Africaines Femmes
IEC	: Information Education Communication
INPS	: Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables
IPM	: Institution de prévoyance Maladie
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONP	: Observatoire National de la Parité
ONU FEMMES	: Organisation des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le SIDA
PANAF	: Plan d'action National de la Femme
PNDS	: Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	: Fonds des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire technique et financier
PTME	: Programme de la Prévention Mère-Enfant
SNDES	: Stratégie nationale de développement économique et social
SNEEG	: Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
TDR	: Termes de référence
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: Agence des Nations Unies pour le Développement
VBG	: Violence basée sur le Genre

I. CADRE ET CONTENU DE LA MISSION

1.1. Contexte de la mission

Conscient que le développement durable, et plus spécifiquement la réduction de la pauvreté, ne peut se réaliser dans un contexte de persistance d'inégalités entre les hommes et les femmes, le Sénégal a pris l'option d'intégrer les questions de genre dans ses priorités de développement.

C'est ainsi qu'en 2005, dans la foulée de l'évaluation du 2^{ème} Plan d'Action National pour la Femme (PANAF) et, en tirant les leçons majeures de sa mise en œuvre en faveur de la promotion d'un développement équitable tenant compte de la femme, la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) 2005-2015, a été élaborée.

Formulée dans le sillage du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP II) et inscrite dans les stratégies d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la SNEEG était arrimée aux objectifs de ces cadres d'intervention, axés principalement sur la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités.

La revue à mi-parcours de l'exécution de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG), réalisée en 2013, a révélé, malgré quelques progrès probants, la persistance de disparités et discriminations basées sur le sexe dans tous les domaines qui limitent de fait l'efficacité des objectifs de croissance et de développement durable que le Sénégal s'est assignés. La vulnérabilité de la femme et de la petite fille est ainsi corroborée par les taux différentiels de scolarisation et d'accès aux services de base, ainsi que par les disparités observées aux niveaux de l'accès à la terre, de l'accès et du contrôle des ressources techniques et financières, de la qualification et de l'accès à l'emploi. A cela s'ajoutent les effets de la pauvreté qui affectent particulièrement les femmes et les petites filles, l'impact croissant de la pandémie du SIDA sur les femmes et les enfants ainsi que les violences à leur endroit.

Ainsi, au terme de cette évaluation, il apparaît qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer la promotion effective des questions de genre au Sénégal. Celle-ci passera nécessairement par la création d'un environnement institutionnel et opérationnel capable de prendre en charge efficacement la corrélation existant entre le genre et le développement et de soutenir la réalisation pérenne des enjeux liés (i) à la satisfaction des besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes, (ii) à leur participation équitable au développement et (iii) au contrôle et à la jouissance de ses bénéfices.

Conscient que le développement durable ne peut se réaliser dans un contexte de persistance d'inégalités entre les hommes et les femmes, le Sénégal s'est engagé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, à poursuivre les efforts pour la promotion de l'équité et de l'égalité hommes-femmes avec la formulation d'un quatrième cadre de référence y relatif.

Cette option politique est soutenue par les partenaires parties prenantes de l'accord de financement « Arrangement Cadre pour l'Appui Budgétaire (ACAB II 2013-2015) » qui ont posé, comme préalable au financement de l'égalité des femmes et des hommes, la révision de la SNEEG, assortie d'un plan d'action.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau cadre de référence du Sénégal en matière de genre sera conçu comme un outil de contribution à la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le nouvel instrument d'orientation stratégique, de planification et de programmation des priorités d'interventions du Sénégal d'ici 2035.

Le quatrième cadre de référence pour l'équité et l'égalité hommes-femmes, couvrant la période 2015-2025, est l'instrument qui aura comme préoccupation majeure de faciliter la traduction des objectifs et stratégies, liés à la promotion de l'égalité de genre, en résultats concrets dont la faisabilité s'inscrira dans les cadres stratégiques et programmatiques du PSE. Ce nouveau cadre sera à cet effet opérationnalisé à travers des plans d'action dont le premier couvrira la période 2015-2020

1.2. Objectifs de la mission

a. Objectif général

La mission a pour objectif global de doter le Sénégal d'un quatrième **cadre stratégique et opérationnel d'intégration du genre dans les interventions de développement** destiné à garantir l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des femmes et des hommes en cohérence avec les orientations stratégiques et les priorités d'action du Plan Sénégal Emergent.

b. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit, à partir des résultats de la revue à mi-parcours de la SNEEG et des axes stratégiques, priorités d'action et impacts attendus du PSE d'(e) :

- ✓ faire *l'état des lieux des problématiques du genre* au Sénégal au regard des piliers d'intervention du PSE ;
- ✓ mettre en exergue *la situation différenciée et comparative des hommes et des femmes* en termes de *forces (potentiels) et de faiblesses (contraintes)* de manière à identifier les enjeux à considérer pour la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes ;
- ✓ déterminer, sur la base des enjeux retenus, *les nouvelles orientations et priorités d'action* pour accélérer la promotion équitable des femmes et des hommes dans la société et soutenir de manière décisive leur égale implication dans la mise en œuvre des programmes et projets du PSE ;
- ✓ élaborer *un plan d'action quinquennal pertinent* (2015-2020) en vue de réaliser les objectifs du cadre stratégique de la SNEEG 2015-2025 ;
- ✓ formuler *des indicateurs de résultat* relatifs à la satisfaction des besoins sexospécifiques des femmes, à la pleine jouissance de leurs droits et à leur contribution effective aux objectifs stratégiques et opérationnels du PSE y compris l'impact des programmes et projets du PSE sur elles.

1.3. Résultats attendus de la mission

Les résultats, ci-après, sont attendus à l'issue du processus de formulation de la SNEEG 2015-2025:

- ✓ la situation de l'égalité des femmes et des hommes au Sénégal est réactualisée *en cohérence avec les orientations du PSE et celles de l'agenda post 2015* ;

- ✓ le cadre stratégique de promotion de l'équité et de l'égalité hommes-femmes est défini *au regard des enjeux identifiés dans l'état des lieux des questions de genre au Sénégal* ;
- ✓ un cadre opérationnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation cohérent, *assorti d'indicateurs de résultats pertinents*, est élaboré.

1.4. Produits attendus

Le produit final du processus de formulation quatrième cadre de référence est matérialisé par la disponibilité du document dénommé « **Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre 2015-2025** » incluant **un premier plan d'action** sur la période 2015-2020.

II. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL ET OPERATOIRE

2.1. Dispositif organisationnel

Le processus de formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre interpellera toutes les parties prenantes des niveaux central et déconcentré : acteurs institutionnels, organisations de la société civile (y compris les associations de jeunes), secteur privé, centrales syndicales, acteurs des média, partenaires techniques et financiers etc.

La mission sera menée par une équipe comprenant *deux consultants*, responsables de la coordination technique du processus de formulation et de la qualité des produits.

Ils seront soutenus par *des expert-e-s thématiques*, sollicités pour fournir des apports axés sur des éléments clés du PSE présentant des enjeux majeurs pour la réalisation de l'égalité de genre dans l'impact attendu de sa mise en œuvre.

Pour la coordination et le suivi du processus de formulation de la SNEEG, deux mécanismes sont mis en place :

- ***un comité de pilotage élargi*** à toutes les parties prenantes au processus de formulation qui sera présidé par Mme la Ministre de Femme, de la Famille et de l'Enfance. Cette instance aura pour mandat de veiller au bon déroulement du processus et de donner les orientations nécessaires aux consultants.
- ***un comité technique restreint***, présidé par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. Ce comité aura à soutenir techniquement la réalisation de l'exercice. Plus spécifiquement, il aura à valider la méthodologie de travail proposée par l'équipe de consultants, les rapports provisoire et final du document de stratégie attendu comme principal produit.

Le comité technique restreint sera composé des membres suivants : la DEEG, trois représentant-e-s des organisations de la société civile, trois représentant-e-s des partenaires techniques et financiers, trois représentant-e-s des ministères sectoriels (en plus des représentants de la Direction du Budget, de l'UCSPE, de l'ANSD et du BOSS), un-e représentant-e du parlement, un-e représentant-e du Conseil économique social et environnemental (CESE), deux représentant-e-s du secteur privé, deux représentant-e-s des collectivités locales (CAEL), un-e représentant-e des média, un-e représentant-e du Laboratoire genre de l'UCAD. (A finaliser en référence à l'arrêté de création)

2.2. Dispositif opératoire

Sur le plan opérationnel, les travaux se feront au niveau national et au niveau régional.

Au niveau national

Trois groupes de travail seront mis en place en référence aux trois piliers du PSE pour produire leur contribution en termes de diagnostic et de perspectives pour soutenir l'effectivité de la participation équitable des hommes et des femmes dans les piliers du PSE. Les trois groupes sont ainsi dénommés :

- Groupe 1 : Pilier « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».
- Groupe 2 : Pilier « Capital humain, protection sociale et développement durable ».
- Groupe 3 : Pilier « Gouvernance des institutions, paix et sécurité ».

Les groupes thématiques ont pour mandat de conduire le processus de diagnostic et de formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre en référence au Plan Sénégal Emergent (PSE). Il s'agira dans ce cadre de :

- questionner le niveau de prise en compte du genre dans le PSE de manière à relever les limites et mettre en exergue les aspects à considérer pour renforcer de manière pertinente, la prise en compte de l'équité et l'égalité de genre dans chacune des orientations stratégiques du PSE ;
- faire valoir la valeur ajoutée du genre dans la réalisation des priorités d'action retenues pour faire du Sénégal, d'ici 2035, un pays émergent où les femmes et les hommes contribueront équitablement à l'atteinte des objectifs de création de richesses et de développement durable.

Au niveau régional

Un comité technique sera mis en place dans chaque région. Il sera présidé par Monsieur le Gouverneur. Dans la conduite du processus, il sera assisté par le Directeur de l'ARD et le Chef de service régional du développement communautaire.

Les comités techniques régionaux ont pour mandat d'instaurer une dynamique participative de réflexion pour aboutir à une contribution à la formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre à travers :

- l'analyse de la situation des hommes et des femmes au regard de l'état de la situation, des potentialités et contraintes relevables dans le pôle auquel appartient la région ;
- l'identification des priorités à considérer pour l'équité et l'égalité des hommes et des femmes dans le PSE.

Par ailleurs, le diagnostic à réaliser au niveau régional sera organisé, au point de vue contenu, de manière à ressortir **les enjeux de genre et réalités spécifiques** en lien avec l'option de création des pôles de développement qui sous-tend la stratégie d'intervention du PSE. Ces pôles sont :

1. Le Pôle Ouest-Littoral (Dakar et Thiès) pour le développement de la pêche, des TIC et télé services, transport, textiles, tourisme, habitat social ;
2. Le Pôle Centre et Sylvo-pastoral (Louga et Diourbel) pour le développement de l'élevage, l'agriculture, l'artisanat et le transport ;
3. Le Pôle vallée du fleuve (Saint Louis et Matam) pour l'Energie hydraulique, l'aquaculture et l'agriculture ;

4. Le Pôle Sine Saloum (Kaolack, Fatick, Kaffrine) qui est le bassin arachidier et où sont développées de filières comme le SESAME à côté des filières traditionnelles mil et arachide ;
5. Le Pôle Sénégal Oriental (Tambacounda et Kédougou) avec principalement les mines, les énergies renouvelables et la culture du Coton ;
6. Le Pôle Sud, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor avec l'Agriculture, la pêche, l'élevage, l'aquaculture, le tourisme et la foresterie.

Chaque comité technique régional organisera un atelier de partage avec toutes les parties prenantes pour valider consensuellement la contribution de la région.

Des termes de référence sont élaborés pour préciser la méthodologie de travail et les résultats attendus des groupes thématiques et des comités régionaux. Ces termes de référence sont ci-dessous attachés.

III. Méthodologie d'exécution de la mission

La méthodologie d'élaboration du quatrième cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité hommes-femmes au Sénégal sera conduite selon une démarche itérative basée sur l'approche genre et l'approche programme. Elle reposera essentiellement sur une approche inclusive de manière à créer les conditions nécessaires à l'effectivité de l'égalité de chance entre les hommes et les femmes dans les différents piliers du PSE et ce, aux niveaux régional et national.

Le processus de formulation sera menée en *quatre étapes majeures* : i) le diagnostic de la situation de l'équité et de l'égalité de genre au regard du cadre contextuel du PSE ; ii) l'analyse des problématiques pour l'égalité des hommes et des femmes identifiées en lien avec les enjeux du PSE ; iii) la formulation des mesures pertinentes pour l'effectivité de l'égalité hommes-femmes dans le PSE et, enfin, iv) sur la base de ces orientations stratégiques, l'élaboration du plan d'action 2015-2020 intégrant des indicateurs spécifiques de résultats liés au genre et un cadre de mesure des performances du PSE sensibles au genre pour servir de base d'évaluation de l'effectivité d'intégration du genre.

3.1. Diagnostic de la situation de l'égalité des femmes et des hommes en référence au PSE

Etant donné que le PSE est structuré autour d'options stratégiques et opérationnelles déjà élaborées, les travaux seront menés à ces deux niveaux de manière à évaluer le degré de sensibilité genre des contenus en se fondant sur (i) le niveau d'utilisation de données différenciées selon le sexe, (ii) le niveau de recours à l'approche comparative des situations respectives des femmes et des hommes et (iii) le niveau de prise en compte des enjeux de genre pour que la finalité visée par le PSE, à savoir, « *Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit* » se réalise en assurant l'égalité hommes-femmes.

En pratique, les tâches à réaliser seront axées sur : (i) la revue des contenus, (ii) l'évaluation des niveaux de prise en compte des problématiques de genre dans les différents domaines d'intervention du PSE et (iii) l'évaluation des gaps à combler qui serviront de base pour l'élaboration du plan d'action attendu au terme de la mission.

Ainsi, le diagnostic sera mené suivant les quatre séquences ci-après :

Séquence 1 : Au niveau des options stratégiques

- i. Revue des *disparités* de genre en questionnant les situations des hommes et des femmes dans les différents secteurs de développement en référence aux six fondements de l'émergence et aux trois piliers d'intervention du PSE.
- ii. Evaluation du *niveau de prise en compte du genre* pour mettre en exergue **les gaps à combler**.

Séquence 2 : Au niveau des options opérationnelles

- i. Revue des *27 projets phares et du PAP du PSE* pour y apprécier le degré de prise en compte du genre et leur impact attendu sur les hommes et les femmes.
- ii. Evaluation des *gaps à combler* pour accroître le niveau de sensibilité genre des projets phares et du PAP.

Séquence 3 : Au niveau du dispositif de mesure des performances

- i. Revue de la *matrice des indicateurs* des projets phares et du PAP.
- ii. Evaluation du *niveau de sensibilité genre des indicateurs* et mise en exergue **des gaps**.

Séquence 4 : Au niveau du cadre institutionnel de mise en œuvre

- i. Analyse du cadre initial de mise en œuvre de la SNEEG 2005-2015 ;
- ii. Identification des goulots d'étranglement et des défis à relever en référence au contexte institutionnel du PSE pour un meilleur pilotage de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2015-2025.

Les quatre séquences du diagnostic seront menées sur une base de *réflexions plurielles* impliquant les responsables des différents secteurs concernés du PSE.

Ce qui suppose, sous la conduite des experts des groupes thématiques, un examen méthodique de l'ensemble des documents des projets phares en cours d'étude de faisabilité, des projets sectoriels contenus dans le PAP ainsi que des mesures de réformes majeures. Cette réflexion globale devra tenir compte de l'agenda post 2015.

3.2. Analyse des enjeux et défis pour l'égalité des hommes et des femmes dans le PSE

Se fondant sur les résultats du diagnostic décrit précédemment en quatre séquences, l'analyse des enjeux et défis pour l'égalité des hommes et des femmes dans le PSE sera menée de manière à dégager *les défis majeurs à considérer* à chaque domaine, secteurs et niveaux programmatiques pour garantir l'égalité des femmes et des hommes dans toutes les interventions programmées du PSE. Pour cela, l'équipe d'experts, les groupes thématiques et les comités régionaux analyseront *les facteurs d'influence* pouvant affecter les niveaux de profitabilité des interventions du PSE pour les femmes et les hommes. L'analyse, à réaliser à ce niveau, sera étendue à l'ensemble des facteurs contextuels (politique, économique, social, géophysique, institutionnel entre autres.).

A cette fin, des cadres d'analyse, portant sur les projets et réformes phares et les autres actions du PAP/PSE ont été élaborés pour servir de guide à l'examen de la situation générale de l'égalité de

genre dans les différents secteurs du PSE, sur la base des questions-clé qui seront méthodiquement explicités dans les travaux de groupe. Les cadres S1, S2 et S3 sont présentés au point 2.4.

3.3. Proposition de mesures et actions prioritaires en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le PSE

La formulation des stratégies sera basée sur une approche qui tient compte de l'existant en termes d'options stratégiques et d'éléments opérationnels pour la mise en œuvre du PSE. Ainsi, il ne s'agira pas d'utiliser une démarche exploratoire des stratégies d'intervention en matière de genre dans le PSE mais plutôt de *formuler et proposer des modalités d'amélioration des contenus pour que les projets et programmes contribuent à la réalisation* d'un "Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit", garantissant l'égalité des femmes et des hommes. Par conséquent la formulation des stratégies sera basée sur *les enjeux et défis identifiés* mais surtout sur *les gaps à combler* à chaque niveau des interventions projetées. Un cadresynoptique du potentiel de contribution du genre au PSE (S4) est proposé comme support de travail au point 2.4

3.4. Elaboration du plan d'action genre 2015-2020 et des indicateurs de résultats

L'élaboration du plan d'action attendu au terme de la mission devra tenir compte de deux impératifs : (i) veiller à ce que la transversalité et la redevabilité sectorielle soient garanties (ii) assurer que l'utilisation de l'approche de responsabilités partagées qui doit favoriser la mobilisation de tous les acteurs selon leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du PSE, soit effective.

Tenant compte de ces deux impératifs, le plan d'action sera élaboré de manière à garantir la cohérence logique avec les résultats des étapes précédentes. Au point de vue technique, *le plan d'actions sera formulé selon les normes de la gestion axée sur les résultats*. Il comprendra :

- un cadre et échéancier des résultats, établi sur la base des options temporelles du PSE ;
- un cadre de mesure des performances ;
- une matrice des indicateurs de performances, articulés à celui du PSE ;
- et un dispositif de suivi et d'évaluation qui s'intègre et influence celui du PSE.

3.5. Supports d'analyse

Relativement à l'analyse de situation du genre au Sénégal en référence aux secteurs prioritaires du PSE et l'intégration du genre dans le PSE, des cadres d'analyse sont proposés ci-dessous au point S1, S2, S3 et S4.

Pour soutenir la réflexion, les différentes parties prenantes au processus trouveront à l'annexe 6.1, un glossaire sur le genre et à l'annexe 6.2, une liste indicative des documents de travail.

S1. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS PHARES DU PSE				
Piliers/Axes	Orientations sectorielles	Projets phares 24 (hors énergie)	Questions clés à examiner	Sources de données
Transformation structurelle de l'économie et croissance	Promotion de l'agriculture et modernisation de l'agriculture familiale	100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage - Développement de 3 à 4 corridors céréaliers - Restructuration de la filière arachide 100-150-200 microprojets de soutien de l'agriculture familiale - Développement accéléré de l'aquaculture	Les analyses de situation des projets ont-elles été menées ou seront-elles faites de manière à prendre en compte les questions de genre et sexospécificités des femmes et des hommes ? Est-il envisagé ou serait-il envisagé que les femmes et les hommes accèdent équitablement aux ressources de ces projets ? Quel est ou quel serait le niveau d'implication des femmes et des hommes dans la mise en œuvre et la gestion de ces projets ? Quel est ou serait l'impact de ces projets sur les femmes et les hommes en termes d'emplois, de revenus et de capacités d'intervention et de productivité ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.
	Développement de l'habitat social et d'un écosystème de construction	- Programme d'accélération de l'habitat social - Construction de vingt (20) centrales de services pour artisan	Les conditions d'accès au programme d'accélération de l'habitat social ont-elles pris ou prendront-ils en compte les contraintes liées au genre ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable à la propriété ? Les acteurs et actrices de l'artisanat ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux centrales de services pour artisan ? Les femmes et les hommes du secteur de l'artisanat ont-elles bénéficié ou bénéficieront-elles des mêmes opportunités en termes d'accompagnement technique et d'appui-conseil ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.

		Modernisation graduelle de l'économie sociale	8. Plan sectoriel pilote artisanat 9. Plan sectoriel pilote micro tourisme 10. Infrastructures commerciales	Le plan sectoriel de l'artisanat, le plan sectoriel pilote micro tourisme ont-ils pris ou prendront-ils en compte les sexospécificités des femmes ? Intègrent-ils ou intégreront-ils des mesures propres à soutenir l'accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités offertes par ces initiatives ? Des dispositions sont-elles prises ou seront-elles prises pour garantir la participation équitable des acteurs et actrices des secteurs de l'artisanat et du micro tourisme dans les processus de planification et les mécanismes de décision et de gestion des programmes et projets à développer ? Les femmes et les hommes sont-elles ou auront-elles un accès équitable aux infrastructures commerciales ? Des mesures sont-elles ou seront-elles prises pour soutenir l'accès des femmes aux opportunités de financements ? Les stratégies d'accompagnement adressent-elles ou adresseront-elles équitablement les femmes et les hommes sur les plans technique et commercial (qualité des produits, stratégies de marketing) et au niveau de la gestion (compétences techniques) ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.
	Moteur d'exportation et IDE	Pleine exploitation des ressources minières	11. Développement de la filière phosphate 12. Relance du projet intégré sur le fer-Falémé 13. Accélération de l'exploitation du secteur aurifère 14. Accélération de l'exploitation du zircon 15. Hub minier régional	Les projets destinés à soutenir la pleine exploitation minière prennent-ils ou prendront-ils en compte les sexospécificités des femmes ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux opportunités d'emplois des projets miniers ? Les femmes et les hommes sont-ils ou seront-ils équitablement impliqués dans la	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.

			gestion et le contrôle des ressources de ces projets ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux bénéfices générés par ces projets ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils une position équitable dans le hub minier régional ? Des mesures d'accompagnement sont-ils ou seront-ils prévus pour soutenir l'accès et la capacité d'intervention des femmes dans les initiatives du hub régional ?		
	Positionnement de Dakar comme Hub régional multiservices et essor du tourisme	16. Economie numérique – zone dédié aux services export 17. Business Park pour HQ régionaux et base de vie 18. Dakar médical city 19. Dakar Campus régional de référence 20. 3 – 6 zones touristiques intégrées 21. Plan de relance aérien	Les projets du hub régional multiservices ont-ils pris ou prendront-ils en compte les contraintes liées au genre et les sexospécificités des femmes ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable dans les domaines du numérique et du tourisme ? Les femmes et les hommes sont-ils ou seront-ils équitablement impliqués dans la gestion et le contrôle des ressources des projets du hub régional multiservices ? Les femmes et les hommes ont-elles ou auront-elles un accès équitable aux opportunités d'emplois des projets du hub régional multiservices ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils une position équitable dans les zones touristiques intégrées ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux opportunités de financement et d'accompagnement des projets touristiques ? Des mesures d'accompagnement sont-ils ou seront-ils pris pour soutenir équitablement l'accès et la capacité d'intervention des femmes dans les initiatives du hub régional multiservices de Dakar ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.	

		Positionnement du Sénégal comme Hub logistique et industriel régional	22. 2 à 3 plateformes industrielles intégrées 23. Pari industriel intégré 24. Hub logistique intégré (Port, Corridor Mali, plateformes)	Les analyses de situation des projets industriels prennent-ils ou prendront-ils en compte les spécificités des femmes ? Quelle est ou quelle sera la place des femmes dans le hub logistique intégré ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux ressources nécessaires au développement de leurs activités ? Les femmes et les hommes auront-ils un accès équitable aux opportunités d'emplois des projets du hub logistique et industriel régional ? Les femmes et les hommes sont-ils ou seront-ils équitablement impliqués dans la gestion et le contrôle des ressources de ces projets ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux bénéfices générés par les projets du hub logistique et industriel intégré ? Des mesures d'accompagnement sont-elles ou seront-elles prévues pour soutenir l'accès et la capacité d'intervention des femmes dans les initiatives du hub régional logistique et industriel ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.
--	--	---	--	---	--

S2. CADRE D'ANALYSE GENRE DES 17 REFORMES PHARES

Domaines	Réformes	Questions clés à examiner	Sources de données
Environnement des affaires et réglementations	- Fonds Sénégal Emergent - Redressement des classements d'attractivité - Optimisation des entreprises et participation de l'Etat - Zone économique spéciale et paquet investisseurs - Mise à disposition accélérée du foncier - Cadre incitatif au développement de la promotion immobilière. - Révision du Code minier - Accès des travailleurs informels à la protection sociale - Cadre réglementaire du transport routier	Des mesures spécifiques sont-elles ou seront-elles prises pour assurer un accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités de financement du Fonds ? L'analyse de la situation du foncier au Sénégal met-elle ou mettra-t-elle en exergue les contraintes liées au genre relativement à l'accès et à la propriété? Des dispositions particulières sont-elles ou seront-elles prises pour répondre à ces contraintes et soutenir l'accès équitable des femmes et des hommes au foncier ? Les dispositions légales et fiscales proposées pour soutenir la promotion immobilière répondent-elles ou répondront-elles aux contraintes liées au genre qui, si rien n'est fait, limiteraient l'accès des femmes aux opportunités de financement, de rayonnement, d'investissement et d'emplois dans le secteur de la promotion immobilière ? Les mesures de protection sociale proposées en faveur des travailleurs du secteur informel intègrent-elles ou intégreront-elles des dispositions pour tenir compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes dans le secteur et leur faire bénéficier équitablement de ces mesures ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes
Infrastructures	- Plan national intégré de développement d'infrastructures	Le plan de développement d'infrastructures prend-il ou prendra-t-il en compte les contraintes liées au genre qui affectent la mobilité des femmes et limitent leurs accès aux opportunités économiques et d'emplois ? Des mesures destinées à faire bénéficier équitablement les femmes et les hommes de ces infrastructures et à assurer ainsi un impact positif sur leurs conditions de vie et la performance de leurs activités sont-elles ou seront-elles prises ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes
Capital humain	- Alignement de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie - Développement accéléré des formations techniques et professionnelles - Structuration et promotion de la	La stratégie de réorientation de l'offre scolaire vers les besoins de l'économie tient-t-elle ou tiendra-t-elle compte des contraintes liées au genre qui limitent l'accès et le maintien des filles dans l'enseignement supérieur ? Des mesures pour favoriser l'accès équitable des filles aux opportunités de formation dans les filières techniques et scientifiques sont-elles ou seront-elles prises ? Des mesures pour soutenir l'accès équitable des filles et des garçons	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes

	formation continue	au marché de l'emploi dans tous les secteurs de l'économie sont-elles ou seront-elles prises ?	
Economie numérique	- Diffusion des TIC dans l'économie (« conseil de l'économie numérique »)	L'analyse de la situation du secteur des TIC prend-t-elle ou prendra-t-elle en compte la problématique genre en termes d'accès, de participation au contrôle et au pouvoir de décision dans le secteur des TIC ? La réforme relative au numérique propose-t-elle des mesures pour prendre en compte la fracture numérique de genre relative au contrôle, à la pertinence des contenus, à la capacité et à la connectivité et assurer aux filles/femmes et aux garçons/hommes des conditions équitables d'accès et de promotion ? La réforme prend-t-elle ou prendra-t-elle des dispositions claires pour évaluer le pourcentage des femmes professionnelles du secteur des TIC et accroître leur représentativité dans le secteur ; Des mesures spécifiques sont-elles ou seront-elles prises pour étendre l'accès des filles et des femmes aux TIC et faciliter leur accès aux opportunités d'emploi offertes par le secteur ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes
Financement de l'économie	- Accès des TPE et PME au crédit - Développement du crédit immobilier - Bancarisation des bas revenus	Le Plan PME/TPE intègre-t-il ou intégrera-t-il des mesures spécifiques pour tenir compte des contraintes liées au genre qui affectent l'accessibilité des femmes entrepreneurs aux crédits ? Le plan de développement du crédit immobilier intègre-t-il ou intégrera-t-il des mesures spécifiques pour tenir compte des contraintes liées au genre en vue de soutenir un accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités de financements de l'immobilier ? Le plan de développement du "lowincomebanking" prend-t-il ou prendra-t-il des mesures spécifiques pour lever les contraintes liées au genre et aux sexospécificités des femmes ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes

S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter)			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés (à définir et examiner selon problématiques de genre du secteur concerné)	Sources de données
AGRICULTURE	1. Développement de 3-4 corridors céréaliers, volet public (projet phare)		
	2. Projet de relance de la riziculture dans la région de Tambacounda et Kédougou		
	3. Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage, volet public (projet phare)		
	4. Projet d'appui à la mise en marché des produits agricoles et maraichers		
	5. Mise en place de 150-200 micro-projets de soutien de l'agriculture familiale (projet phare)		
	6. Programme national d'autosuffisance en blé et en riz pluvial		
	7. Programme emploi des jeunes par promotion des domaines agricoles communautaires		
	8. Adaptation aux changements climatiques et diversification des productions agricoles dans une perspective d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la pauvreté		
	9. Projet Appui Irrigation et Développement Economique de Podor		
	10. Appui au développement de l'Agriculture Irriguée et Pluviale		
	11. Programme Agricole Italie Sénégal		
	12. Projet Hydro-Agricole de Woundé		
	13. Redynamisation des écoles et centres de formation du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural		
	14. Restructuration de la filière Arachide		
	15. Projet de Développement des chaînes de valeur de la filière riz dans la vallée du fleuve Sénégal, volet public.		
	16. Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle du sahel		
	17. Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire		
SECURITE ALIMENTAIRE	18. Projet d'appui au développement de l'aviculture familiale		
ELEVAGE	19. Projet d'Appui à la Modernisation des Filières Animales (PAPEL III)		
	20. Projet de développement de l'élevage en Basse et Moyenne Casamance (PRODELEC)		

S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter)			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés (à définir et examiner selon problématiques de genre du secteur concerné)	Sources de données
PECHE ET AQUACULTURE	21. Projet d'appui au développement de la filière laitière		
	22. Développement accéléré de l'aquaculture (projet phare)		
	23. Projet de construction d'un centre de formation pour la valorisation des produits de la pêche		
	24. Projet d'appui à la planification, au suivi et à l'évaluation du secteur de la pêche		
	25. Réhabilitation des bassins aquacoles du CRODT et production durable d'alvins de qualité		
	26. Projet de promotion de petites et moyennes fermes d'élevage de tilapia en étang		
	27. Projet de développement de l'aquaculture marine		
	28. Projet régional pêche		
	29. Projet de construction d'infrastructures de débarquement à Mbour		
ENVIRONNEMENT	30. Projet agro-forestier de lutte contre désertification au département de Mbacké		
	31. Intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la voie d'un développement durable du pays		
	32. Projet d'appui à l'environnement et à la gestion durable des ressources		
	33. Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES)		
	34. Appui à la création d'opportunités d'emplois verts		
	35. Programme de Restauration des Sols Salés		
	36. Projet de Consolidation et d'Extension des Aires Marines Protégées		
	37. Extension et réhabilitation du réseau de transport et de distribution		
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ENERGETIQUE	38. Liaison Mbour-Fatick-Kaolack 100 km		
	39. Projet de promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC)		
	40. Projet d'interconnexion électrique Mauritanie-Sénégal		
	41. Mise en œuvre de la Concession d'électrification rurale de Foundiougne		
INDUSTRIE	42. Programme d'Urgence d'électrification Rural		
	43. Projet d'aménagement et de réhabilitation de sites industriels		
	44. Programme d'extension des plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté		

S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter)			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés (à définir et examiner selon problématiques de genre du secteur concerné)	Sources de données
MINES ET CARRIERE	45. Réalisation du Pôle Régional de Développement Industriel de Ziguinchor		
	46. Projet d'Appui à la Valorisation des Produits Agricoles		
	47. Encadrement et Promotion des mines artisanales		
	48. Hub minier régional (projet phare)		
ARTISANAT	49. Plan Sectoriel Pilote Artisanat (projet phare)		
	50. Projet de Réhabilitation des Centres de Formation Artisanale		
	51. Projet d'appui au secteur privé et développement des exportations		
SECTEUR PRIVE	52. Projet Appui au Développement des Clusters Locaux		
	53. Construction du Pont de Ross		
INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	54. Réhabilitation de la route Ndioum- Ourosogui-Bakel		
	55. Projet infrastructures et équipement maritime, phase II (MIEPII)		
	56. Travaux de réhabilitation de la route Dialakoto-Mako		
	57. Travaux de réhabilitation de la route RN4 Section Dinguiraye-Nioko-KeurAyip (40km)		
	58. Travaux de réhabilitation de la route Touba-Dahra-Linguere - Section Touba- Dahra		
	59. Prolongement de l'Autoroute Diamniadio-AIBD		
	60. Travaux de réhabilitation de la RN 4 : section SENOBA-Ziguinchor		
	61. Projet d'aménagement de la route Bambey-Babagarage-Mékhé (57 km)		
	62. Projet d'acquisition de 250 bus TATA pour la société Dakar-Dem-Dikk et mise en place d'Institut de Formation en Technologie Automobile		
	63. Programme de réhabilitation de pistes rurales		
TOURISME	64. Hub logistique intégré, volet public		
	65. Réhabilitation du chemin de fer Dakar- Tambacounda-Bamako		
	66. Développement touristiques intégrés, volet public* (projet phare)		
	67. Aménagement de Niokolokoba		
	68. Programmes d'Aménagement de la SAPCO		
	69. Projet d'Aménagement de Potou		
	70. Plan sectoriel pilote micro-tourisme (projet phare)		

S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter)			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés (à définir et examiner selon problématiques de genre du secteur concerné)	Sources de données
COMMERCE	71. Projet de construction de plateformes commerciales de produits agricoles en milieu rural (y compris édification d'un complexe d'infrastructures commerciales à DIAOBE)		
	72. Zones dédiées aux services d'exportations prêtes à l'emploi, volet public		
COMMUNICATION, INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TELECOMMUNICATION	73. Projet ville numérique du Sénégal (projet phare)		
	74. Projet d'implantation de cyber cases dans les 14 régions du Sénégal		
INFRASTRUCTURE FINANCIERE ET SERVICES FINANCIERS	75. Appui secteur financier et justice		
	76. Projet d'Appui à la Finance Rurale		
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	77. Projet de mise en œuvre du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et Développement Usages Multiples de l'Eau (PGIRE), Phase-II		
	78. Projet Sectoriel Eau et Assainissement		
	79. Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans trois zones rurales du Sénégal- sous-programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM)		
	80. PEPAM (Gap partiel de financement)		
	81. Projet d'assainissement rural		
	82. Projet d'Assainissement de la cité soleil et ses environs		
	83. Projet d'assainissement de Fatick		
	84. Projet de réalisation de 1600 forages		
	85. Réhabilitation et Renforcement de la Station d'Epuration de Cambérène et Rejet en Mer		
	86. Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (PASEPAR)		
	87. Alimentation en Eau Potable des Iles de la Basse Casamance		
	88. Projet de sécurisation en eau potable de Dakar et de la production d'eau potable des usines de Ngnith et de KeurMoumarSarr et des systèmes ALG		
	89. Assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et des déchets solides de la ville de Kaolack		
	90. Assainissement des villes fluviales Saint- Louis-Dagana-Podor-		

S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter)			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés (à définir et examiner selon problématiques de genre du secteur concerné)	Sources de données
EDUCATION ET FORMATION	Matam		
	91. Assainissement des eaux usées de Nioro et Foundiougne		
	92. Travaux de renouvellement du collecteur Hann-Fann		
	93. Projet de renforcement des capacités de l'offre éducative franco-arabe		
	94. Projet de construction d'infrastructures scolaires dans les collèges d'enseignement moyen de Dakar et sa Banlieue		
	95. Projet d'appui aux manuels scolaires		
	96. Université Virtuelle Sénégalaise (UVS) Espaces Numériques Ouverts (ENO)		
	97. Construction de l'Université du Sine Saloum		
	98. Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Education de Base en Casamance (PAEBCA)		
	99. Dakar Campus Régional de Référence (projet phare)		
	100. Projet de construction et d'équipement du centre régional de formation du personnel de l'éducation		
	101. Institut Agricole de Développement Rural de Louga		
	102. Mise en place Réseau Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP)		
	103. Projet de développement des compétences professionnelles pour l'emploi et la compétitivité		
	104. Phase de consolidation du projet d'appui à l'éducation des filles		
	105. Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers, phase II (PALAM II)		
	106. Construction Université du Sénégal Oriental		
	107. Projet de construction de blocs scientifiques et technologiques et de collèges de proximité alimentés par l'énergie solaire		
	108. Projet d'extension des cantines scolaires		
	109. Projet d'équipement de laboratoires des lycées en matériels scientifiques (SVT, Chimie, Physique)		
	110. Projet de construction de centres de développement intégré de la petite enfance		
	111. Construction et Equipement de centres de formation professionnelle dans les pôles de développement		

S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter)			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés (à définir et examiner selon problématiques de genre du secteur concerné)	Sources de données
RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION	112. Projet d'Appui à la Recherche et à l'Innovation et au transfert de technologie		
	113. Programme national de relèvement des plateaux techniques des hôpitaux et autres centres de santé		
	114. Renouvellement de la logistique du PEV		
	115. Projet d'Equipement des Hôpitaux de Fatick et Ziguinchor		
	116. Dakar Medical City, volet public (projetphare)		
SANTÉ ET NUTRITION	117. Projet d'Appui à la Lutte contre le Paludisme au Sénégal		
	118. Projet de construction d'une maternité d'application des étudiants de l'école nationale de Développement Sanitaire (ENDSS)		
	119. Unité de production de vaccins contre la fièvre jaune		
	120. Projet de financement de la santé et de la Nutrition		
	121. Projet d'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né dans les régions de Kolda et de Sédhiou		
	122. Mise à Niveau International de l'Hôpital Principal de Dakar		
	123. Projet de restructuration et de régularisation foncière d'Arafat et grand Médine dans la ville de Dakar		
HABITAT ET CADRE DE VIE	124. Business Park: centre des sièges sociaux de la région et bases de vie, volet public (projet phare)		
	125. Projet d'atténuation des effets induits par les inondations		
	126. Elaboration de Plans Directeurs d'Urbanisme de 15 agglomérations stratégiques secondaires et frontalières.		
	127. Développement de la couverture universelle par l'assurance maladie dans le contexte de la décentralisation (DECAM)		
PROTECTION SOCIALE	128. Programme d'appui aux filets sociaux		
	129. Programme de promotion de droits de mineurs		
	130. Extension de la Protection Sociale à l'Economie Informelle		
RISQUES ET CATASTROPHES	131. Projet de résilience climatique et gestion des risques et catastrophes		
	132. Projet de Gestion des Eaux Pluviales, phase II		

S3. CADRE D'ANALYSE GENRE DES PROJETS DU PAP/PSE (A compléter)			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés (à définir et examiner selon problématiques de genre du secteur concerné)	Sources de données
CULTURE	133.Réseau des Musées et Centres Régionaux de Culture		
SPORT	134.Projet de promotion des métiers du Sport et des métiers liés au sport		
	135.Construction et mise à niveau d'infrastructures sportives		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIALISATION	136.Projet de mise en place d'un fonds unifié d'investissement des collectivités locales		
	137.Programme d'appui au développement local et à la bonne gouvernance		
	138.Programme de Développement Economique et Social		
	139.Programme de soutien à la révision de la SNEEG		
GENRE ET EQUITÉ			
GOVERNANCE STRATEGIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE	140.Programme décennal des enquêtes prioritaires de suivi des politiques publiques (Phase-1)		
JUSTICE, DROITS HUMAINS ET ETAT DE DROIT	141.Projet de modernisation des lieux de détention		
	142.Programme de renforcement de la Gouvernance Démocratique		
	143.Projet de Construction et d'Equipement de Casernes Sapeurs-Pompiers		
PAIX ET SECURITE	144.Projet de réalisation d'infrastructures de sécurisation et de télésurveillance urbaine		
	145.Programme National de Mobilisation de l'Expertise de la Diaspora		
MIGRATION INTERNATIONALE ET SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR			
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET REFORME DE L'ETAT	146.Assistance technique et performance du secteur public		

S4.CADRE INDICATIF D'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU GENRE AU PSE

Piliers/Axes du PSE	Stratégies sectorielles du PSE	Valeur ajoutée du genre	Actions genre (A intégrer dans PAP 2016 – 2020)	Indicateurs genre (A inscrire dans la matrice de résultats du PSE)
Axe 1 Transformation structurelle de l'économie et croissance	Secteurs Moteurs d'emplois et d'inclusion sociale	- Promotion de l'agriculture commerciale et modernisation de l'agriculture familiale (agriculture, produits de la mer, agroalimentaire)		
		- Développement de l'habitat social et d'un écosystème de construction		
		- Modernisation graduelle de l'économie sociale		
	Secteurs Moteurs d'exportations et IDE	- Pleine exploitation des ressources minières		
		- Positionnement de Dakar comme hub régional multiservices et essor du tourisme		
		- Positionnement du Sénégal comme hub logistique et industriel régional		
Axe 2 Capital humain, protection sociale et développement durable	Moyens d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre les injustices sociales	- Renforcement l'accès aux services sociaux de base qualité		
		- Gestion durables des ressources et développement équilibrée du territoire		
		- Protection sociale des groupes vulnérables		
Axe 3 Gouvernance, institutions, paix et sécurité	Facteurs de performances, de cohésion sociale et de stabilité	- Renforcement de la paix et de la sécurité		
		- Promotion de la bonne gouvernance		
		- Modernisation de l'Administration et de l'économie		

6.3 TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX REGIONAUX

❖ Composition et organisation des travaux des comités régionaux

Au niveau régional, suite à l'atelier de démarrage, **un comité technique** sera mis en place au niveau de chaque région par Monsieur le Gouverneur qui en assurera la présidence. Il sera assisté éventuellement par le Directeur de l'ARD et le Chef de service régional du développement communautaire.

Chaque comité régional sera composé des représentants des services techniques déconcentrés, des organisations de la société civile intervenant dans la région et de toutes autres personnes ressources dont la présence est jugée profitable à l'exercice.

Les Gouverneurs veilleront (i) à réunir les conditions d'implication des acteurs du niveau déconcentré et décentralisé dans le processus, (ii) au respect du chronogramme établi et (iii) au bon déroulement du processus.

Chaque comité technique régional organisera un atelier de finalisation et de validation des travaux et produits de la région. L'atelier sera préparé et organisé de manière à favoriser l'implication de toutes les parties prenantes.

❖ Mandat des comités régionaux

Les comités techniques régionaux ont pour mandat :

- d'instaurer une dynamique participative de réflexion pour aboutir à une contribution à la formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre du PSE ;
- de dresser une liste des projets en cours dans la région en veillant à les classer suivant les trois piliers du PSE ;
- d'analyser les cibles et résultats des projets en cours dans la région pour apprécier les perspectives d'impact sur la situation de l'équité et l'égalité de genre ;
- de faire l'analyse de la situation des hommes et des femmes relativement à leur situation respective dans les secteurs d'activités retenus dans les pôles de développement de vos régions ;
- de relever et apprécier les potentialités et contraintes relevables dans les différents secteurs ;
- de formuler des choix de priorités à considérer dans la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans les secteurs prioritaires retenus dans les pôles de développement de vos régions respectives ;
- de proposer des lignes d'action à prendre en compte pour l'équité et l'égalité de genre dans le PSE et la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal.

❖ Modalités, contenu et calendrier des travaux au niveau régional

En se fondant sur une démarche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes, le comité régional aura à :

- (i) faire le bilan-diagnostic de l'équité et de l'égalité des hommes et femmes dans les domaines prioritaires d'intervention du PSE de manière à faire ressortir, d'une part, leurs potentiels et contraintes et, d'autre part, les besoins pratiques et stratégiques respectifs;

- (ii) définir des stratégies et actions prioritaires ainsi que des indicateurs de résultats pertinents pour que les hommes et les femmes tirent équitablement profit de la mise en œuvre du PSE.
- (iii) Formuler des recommandations pour les modalités de mise en œuvre des actions proposées.

Les travaux à réaliser, dans la période du 05 mars au 15 avril au niveau régional, seront organisés de manière à réunir *les éléments de contribution des régions à la formulation de la SNEEG 2015-2025*. A cet effet, le diagnostic devra être orienté, du point de vue contenu, de manière à ressortir *les enjeux de genre et réalités spécifiques à chaque zone* pour mettre en évidence les aspects à prendre en compte pour l'égalité des femmes et des hommes ceci de manière à explorer les possibilités d'accès et de contrôle des ressources des programmes et projets du PSE et surtout, l'égalité dans la participation aux activités et le bénéfice équitable de l'impact attendu.

Au terme des travaux, chaque région devra tenir son atelier de validation de sa contribution dans la période du 20 au 25 avril. Un plan indicatif du rapport attendu est présenté ci-dessous.

❖ Plan indicatif du rapport des régions

1. Introduction
2. Contexte géophysique, économique et social de la région ;
3. Analyse comparée de la situation des hommes et des femmes dans les secteurs d'activités retenus dans les Pôles de développement de vos régions ;
4. Etat des lieux des projets en cours dans la région selon les trois piliers du PSE ;
5. Analyse comparée des cibles et résultats différenciés selon les sexes des projets recensés ;
6. Analyse comparée des opportunités et contraintes des femmes et des hommes à considérer dans le cadre de la SNEEG 2015-2025 ;
7. Priorités d'actions pour la promotion équitable des femmes et des hommes dans les secteurs prioritaires retenus dans les pôles de développement de votre région ;
8. Choix de priorités à considérer dans la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le PSE ;
9. Matrice d'actions selon le format ci-après

Résultats à viser	Actions à développer	Cibles	Echéancier de réalisation
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•

10. Recommandations pour les modalités de mise en œuvre des actions

VII. ANNEXES

7.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

1. Documents de base

- Document principal du Plan Sénégal Emergent
- Matrice d'action du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE
- Documents sectoriels des projets et programmes inscrits dans le PAP/PSE
- Etudes de faisabilité des projets phares (si disponible)
- Documents de base des réformes phares du PSE
- Documents de projet des actions prioritaires du PAP/PSE
- Déclaration et Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000).
- Rapport unique du Sénégal valant 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème rapports périodiques en application de l'article 18 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), juillet 2013.
- Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) 2013.
- Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) 2005-2015.
- Revue de la mise en œuvre de la SNEEG 2010-2013, décembre 2013.
- Rapport du Sénégal sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing+20, avril 2014.
- Rapport du Sénégal pour la 58^{ème} session de la CSW sur les défis et réalisations dans la mise en œuvre des OMD pour les femmes et les filles.

2. Références du pilier "Transformation structurelle de l'économie et croissance" (A compléter)

- Projet de loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP).
- Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture.
- Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie : la politique de redéploiement industriel (PRI).

1. Références du pilier "Capital, Protection sociale et Développement durable" (A compléter)

- Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation 2012-2025, janvier 2013.
- Plan stratégique pour l'éducation et la formation (PAQUET 2013-2025), 2013.
- Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2009-2018, janvier 2009.
- Le programme national de Planification familiale
- Lettre de politique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles (LPSE) 2009-2015, janvier 2009.
- Stratégie nationale de protection sociale (SNPS 2005).
- Enquête Démographique et de Santé Continue au Sénégal (EDS-Continue) 2012-2013, juillet 2013.

4. Références du pilier "Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité" (A compléter)

- La Constitution du Sénégal, 2000.
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979.
- Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, Maputo juillet 2003.
- Plan d'action national mise en œuvre au Sénégal de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

7.2 LISTE DES MEMBRES DES GROUPES THEMATIQUES

Groupe Thématique Pilier 1	
Ministères et autres institutions publiques	
-	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
-	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
-	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
-	Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
-	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
-	Ministère des Postes et des Télécommunications
-	Ministère du Commerce, du Secteur Informel de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME
-	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne
-	Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables
-	Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions
-	Ministère de l'Industrie et des Mines
-	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement
-	Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'État
-	Conseil Économique, Social et Environnemental
-	Ministère Délégué Chargé du Budget
-	Ministère Délégué Chargé de la Micro-finance et de l'Économie Solidaire
-	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
-	Autres agences nationales concernées
Organisations de la Société Civile	
-	Association des Femmes Africaines Pour la Recherche et le Développement (AFARD)
-	Consortium des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)
-	Association pour la Promotion des Femmes Sénégalaises (APROFES)
-	Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
-	Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF)
-	Union nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)
-	SOS EQUILIBRE
-	Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI)
-	Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
-	Réseau National des Femmes Rurales (RNFR)
-	Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF)
-	Association des Facilitatrices Africaines (AFA)
-	Association des Femmes Catholiques (AFC)
-	Réseau des Femmes Chefs d'Entreprises (RFCE)
-	Directoire Nationale des Femmes en Élevage (DINFEL)
-	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
Partenaires Techniques et Financiers	
-	
-	
-	
-	
-	
-	

Groupe Thématique Pilier 2	
Ministères et autres institutions publiques	
- Ministère de l'Education nationale - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Ministère de la Santé et de l'Action Sociale - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Ministère de la Culture et de la Communication - Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat - Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement - Ministère des Sports - Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie - Ministère Délégué Chargé de la Restructuration et de la Requalification des Banlieues - Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie - Autres agences nationales concernées	
Organisation de la Société Civile	
- GREEN SENEGAL - Union Démocratique des Enseignants du Sénégal (UDEN) - Observatoire des Relations de Genre (ORGENS) - Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes - Association Nationale d'Alphabétisation et de Formation des Adultes (ANAFSA) - Association des Sage-Femmes d'Etat du Sénégal - Centre Africain pour l'Education des Droits Humains (CAEDHU) - Présidente de la Case des Jeunes Filles (CJF) - Collectif Sénégalais des Africaines pour la Promotion de l'Education Relative à Environnement (COSAPERRE) - Comité Sénégalais contre les Pratiques - Traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (COSEPRAT) - Femmes Education, Culture, Santé et Développement en Afrique (FECSDA) - Forum des Educatrices Africaines (FAWE) - Association Sénégalaise de Soutien et d'Aide Séropositifs et à leur Famille (ASSASFA) - Association des Femmes Médecins du Sénégal (AFEMS) - Comité National des FEMMES Handicapées de la Fédération Sénégalaise des Associations des Handicapées (CNFH/FSAPH)	
Partenaires Techniques et Financiers	
- - - - -	

Groupe Thématique Pilier 3	
Ministères et autres institutions publiques	
-	Ministère des Forces Armées
-	Ministère de l'Intérieur
-	Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire
-	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
-	Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service Public
-	Ministère de la Justice
-	Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance
-	Assemblée Nationale
-	Primature
-	Ministère chargé du suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE)
-	Observatoire National de la Parité
-	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
-	Autres agences nationales concernées
Organisations de la Société civile	
-	Femmes, Droit et Développement en Afrique (WILDAF/FEDDAF)
-	Association des Juristes Sénégalaises(AJS)
-	FEMNET - Sénégal
-	Amnesty International
-	NENUPHAR
-	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)
-	Réseau SiggilJiguéen
-	Alliance pour la Migration, Leadership et le Développement
-	Association des Jeunes Femmes Leaders (AJFL) Réseau des Femmes Journalistes (RFJ)
-	Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)
-	Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)
-	Cellule d'Appui aux Elus Locaux (CAEL)
-	Laboratoire Genre/IFAN
-	Comité Sénégalais aux Droits de l'Homme
Partenaires Techniques et Financiers	
-	
-	
-	
-	
-	

7.3 GLOSSAIRE : QUELQUES CONCEPTS CLES LIES AU GENRE

L'analyse des rapports de genre est souvent considérée comme étant au cœur de la compréhension des relations de pouvoir et de hiérarchie au sein de la société contemporaine. Partant du fait que ces rapports ne sont pas faciles à saisir, vous trouverez ci-dessous quelques définitions sur les différentes notions concernant les rapports de genre.

Les rapports sociaux entre les sexes désignent l'ensemble des caractéristiques propres à une culture, qui détermine le comportement social des femmes et des hommes, les rapports entre eux et la façon dont ces rapports sont établis par la société.

Le sexe renvoie à l'état biologique et anatomique de l'homme et de la femme. Il se rapporte à l'inné et à l'universel. Sauf accident génétique, chaque individu naît de sexe masculin ou de sexe féminin.

Le genre est une variable socioculturelle qui réfère aux rapports sociaux entre l'homme et la femme. Le genre relève d'une construction sociale, il met l'accent sur les différences qui caractérisent l'homme et la femme dans la société et les relations qu'ils entretiennent.

Le Genre, comme cadre d'analyse, permet au concept de développement, quel qu'il soit, de mieux prendre en compte, dans le contexte socio-économique auquel il s'applique, les rôles et besoins des femmes, d'identifier les contraintes qui les affectent et de les intégrer dans les politiques et programmes sectoriels.

Le concept Genre et Développement est une approche qui associe les objectifs de croissance et de développement et la satisfaction des besoins des populations. Celui-ci permet à chaque étape du processus de développement d'apprécier réellement les besoins et la contribution des femmes et des hommes et de saisir les effets des politiques, programmes et projets de développement sur les deux groupes.

L'approche Genre et Développement est un *modèle de développement* qui vise à donner des chances égales aux hommes et aux femmes bénéficiaires des actions de développement.

Le développement se définit comme un processus complexe visant l'augmentation des niveaux de vie de la population. Le développement est un **changement** socio-économique planifié, il doit être :

- **Durable** : c'est à dire favoriser la sécurité et la régénération des ressources économiques, naturelles, humaines et sociales en vue de satisfaire les besoins humains à long terme, d'une génération à l'autre.
- **Equitable** : c'est à dire offrir aux hommes et aux femmes des possibilités égales de participation et de bénéfices.
- **Efficace** : c'est à dire réaliser des objectifs de développement sans perte de temps ni de ressources (matérielles, financières, humaines).

L'égalité et l'efficacité sont renforcées quand les hommes et les femmes, quel que soit le groupe d'appartenance, ont accès aux ressources productives et reproductives et que la possibilité d'utiliser celles-ci leur est donnée.

La problématique hommes-femmes concerne les différences socialement déterminées entre les deux sexes, par exemple, les rôles, les attitudes, les comportements et les valeurs. A cet égard, les rôles distincts résultent d'un apprentissage et varient selon les cultures et les époques; ils peuvent donc être modifiés.

Analyse des sexospécificités: Méthode d'étude des situations socioéconomiques et politiques afin d'identifier les facteurs sous-jacents liés au genre qui peuvent améliorer ou entraver des interventions de développement efficaces.

L'égalité de genre / Egalité entre les sexes signifie que les hommes et les femmes jouissent du même statut au sein d'une société donnée. Ce qui veut dire, non pas que les hommes et les femmes sont des personnes identiques, mais que leurs ressemblances et leurs différences sont censées avoir la même valeur. L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes jouissent de conditions égales pour exploiter pleinement leurs droits humains, qu'ils peuvent contribuer à part égale au développement national, politique, économique, social et culturel, et qu'ils peuvent en tirer profit à part égale.

L'équité de genre se réfère aux conditions d'application des principes d'égalité. C'est l'égalité de chance des hommes et des femmes de participer au développement économique, social et politique du pays et d'accéder aux biens, services, ressources, bénéfices et opportunités découlant du développement.

Les inégalités de genre renvoient aux différences sociales caractérisant les conditions de vie, le statut, la fonction et la position sociale attribués aux femmes et aux hommes dans la société. Elles se manifestent par des disparités ; elles induisent des rapports de genre et conduisent à la discrimination en défaveur de la femme.

L'analyse selon le genre ou analyse comparative entre les sexes est un processus qui évalue les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et les hommes. Elle permet de mettre en place une politique, tout en étant conscient des différences entre les sexes, de la nature des rapports entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales, attentes et conditions économiques différentes. Ils'agit d'un outil qui permet de comprendre le processus social et de proposer des options éclairées et équitables.

Les intérêts stratégiques sont traités à la position, à la situation, au statut de la femme par rapport à l'homme dans la société. Ils varient selon le contexte et sont reliés à la répartition du travail, des ressources et du pouvoir entre la femme et l'homme. Il peut s'agir des droits reconnus par la loi, de la protection contre les violences, de la participation accrue aux décisions, de la lutte contre les disparités salariales et du contrôle que les femmes exercent sur leur propre corps.

Les besoins pratiques sont des nécessités immédiates dans un contexte donné. Les projets visant les besoins pratiques des femmes et des hommes comprennent en général des mesures et des activités visant à corriger des problèmes reliés à de mauvaises conditions de vie.

L'intégration de l'égalité entre les sexes ou prise en compte du genre dans le développement (en anglais *gendermainstreaming*) renvoie à la reconnaissance du fait que les questions de genre sont importantes pour l'efficacité du processus et de l'action de développement. C'est une méthodologie permettant d'intégrer les objectifs des gouvernements en matière d'égalité des sexes aux processus politiques et administratifs. C'est une méthodologie transformative puisqu'elle estime, élabore, met en œuvre et évalue les processus politiques et décisionnels en vue de mettre en lumière les différences dans les rapports sociaux entre les sexes et d'établir les ajustements nécessaires pour une égalité de chances et de droits des femmes et des hommes.

L'autonomisation est le moyen par lequel l'on assure le contrôle de sa vie en opérant des choix élargis. Elle comprend l'autosuffisance et la confiance en soi et est intrinsèquement liée au savoir et à la capacité de décider et d'agir. Elle est le résultat d'une intégration effective des besoins différenciés des femmes, des hommes, des garçons et des filles dans les objectifs et stratégies de développement.